



## PRAP 2S – Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans le secteur Sanitaire et Social

**Formacode :**  
**CPF :**

31776

### Objectif de l'action :

Situer l'importance des risques d'accidents et de maladies professionnelles liés à la manipulation, au transport manuel, aux gestes répétitifs et aux postures de travail. Identifier et caractériser les risques physiques en utilisant les connaissances anatomiques et physiologiques sur le corps humain.

Identifier les éléments déterminants des gestes et des postures de travail. Proposer des améliorations pour éviter ou réduire les risques identifiés Appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort pertinents en fonction de la situation de travail.

### Public visé

Tous les membres du personnel des établissements de secteur sanitaire et social (hôpitaux, EHPAD, etc...).

### Prérequis

Aucun.

**Titre ou diplôme validé :** Certification acteur PRAP 2S.

**Niveau d'entrée en formation :** V VI

**Niveau de sortie :** V VI

### Durée

21 heures soit trois journées.

### Effectif

Formation par groupe de 12 participants maximum.

**Responsable pédagogique**  
Jean-François GASPARI.

### Formateur

Formateur certifié et reconnu par l'INRS et la CARSAT.

### Validation de la formation

Avoir suivi toutes les séquences de formation.

### Tarif

Accès à la formation  
Sur devis.  
A la commande.

### Dates et horaires

A définir par la SAS AFSIS.

### Lieu de la formation

La formation est disponible en inter-entreprises (dans nos locaux) et en intra-entreprise.

Moyens pédagogiques et techniques  
ED 7201 INRS. Objets de formes, de poids et de volumes différents, squelette, colonne vertébrale. Environnement et poste de travail des participants. 1 fauteuil roulant à accoudoirs escamotables. 1 lit médicalisé. Disques de pivotement. Planchettes de transfert - Draps de glissement - Lève et soulève personne, ou vidéo de présentation.

## Programme pédagogique

### Attentes des apprenants

#### Domaine de compétence 1

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

#### Domaine de compétence 2

- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

#### Domaine de compétence 3

- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement.

### EVALUATION

## Informations sur les services complémentaires

Préalablement à cette séance de formation du personnel, il est recommandé que l'établissement soit engagé dans une démarche de prévention des risques pour obtenir une réelle amélioration.



## PROGRAMME

### ✚ Domaine de compétence 1

#### 1. Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

### ✚ Domaine de compétence 2

#### 1. Être capable d'observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

### ✚ Domaine de compétence 3

#### 1. Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement.

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort

### ✚ EVALUATION

Selon la grille d'évaluation certificative PRAP de l'INRS :

- Observer sa situation de travail.
- Identifier la situation dangereuse.
- Analyser sa situation de travail.
- Proposer des pistes d'amélioration
- Appliquer les principes de bases de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Maîtriser les techniques de base de manutention des personnes malades et à mobilité réduite.
- Utiliser correctement les équipements mécaniques et aides à la manutention des personnes malades et à mobilité réduite.